



République et canton de Genève

Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 24 avril 2018, le Conseil municipal a adopté la délibération suivante :

De procéder à la réalisation des aménagements des espaces verts du préau, ainsi que des travaux d'étanchéité de l'école de la Vigne-Rouge sise 2 chemin de la Vigne-Rouge, parcelle N° 3260 à Carouge. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 75'000.- (dont CHF 3'400 d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour cette réalisation. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 75'000.- dès l'utilisation du bien estimée à 2018 au moyen de 10 annuités sous rubrique 217.33.

(DA 113-2018) Décision prise par 31 oui, 0 non et 1 abstention.

Le délai pour demander un référendum expire le 11 juin 2018.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :

Gabriela Sonderegger

Carouge, le 25 avril 2018/dvo